



Avis au Conseil n° 18-02

Réunion du CCPM sur les communications stratégiques intitulée « Intensifier les activités de communication et de sensibilisation de la CCE, en Amérique du Nord et au-delà »

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

CONFORMÉMENT au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qui prévoit que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord (...) »;

AYANT CONSTATÉ que le 30 septembre 2018, les Parties à l'ALÉNA et à l'ANACDE ont annoncé l'aboutissement des négociations de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) qui doit remplacer l'ALÉNA;

FAISANT REMARQUER que, conformément au paragraphe 24.25(2) du texte provisoire de l'ACEUM, diffusé par le bureau du représentant au commerce des États-Unis, les Parties annoncent qu'elles s'engagent à étendre la coopération en matière environnementale afin d'atteindre leurs objectifs communs dans ce domaine;

FAISANT ÉGALEMENT REMARQUER que, conformément au paragraphe 24.25(3) du texte provisoire de l'ACEUM, les Parties annoncent qu'elles s'engagent à mener des activités concertées dans le domaine de l'environnement en vertu d'un accord de coopération environnementale (ACE) qui, selon les déclarations publiques faites par les Parties, est en cours de négociation;

CONSTATANT que le paragraphe 24.35(3) du texte provisoire de l'ACEUM précise que la Commission de coopération environnementale établie en vertu de l'ANACDE est responsable de la coordination et de l'examen des activités menées dans le cadre de l'accord de coopération environnementale;

SOULIGNANT que, conformément au paragraphe 24.15(3) du texte provisoire de l'ACEUM, les Parties « reconnaissent l'importance de respecter, de préserver et de maintenir les connaissances et les pratiques des peuples autochtones et des collectivités locales qui incarnent des modes de vie traditionnels contribuant à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. », et que, en vertu du paragraphe 24.2(4) du texte provisoire de l'ACEUM, les Parties reconnaissent l'importance de la participation des peuples autochtones à la conservation durable de notre environnement;

SOULIGNANT ÉGALEMENT que, aux termes du paragraphe 24.26(9) du texte provisoire de l'ACEUM, les Parties « reconnaissent qu'il est important d'assurer l'efficacité des ressources

dans la mise en œuvre du présent chapitre et qu'il est souhaitable d'utiliser les nouvelles technologies pour faciliter la communication et l'interaction entre les Parties et avec le public. »;

RAPPELANT son Avis au Conseil n° 17-05, en particulier la recommandation relative à la mobilisation des intervenants, laquelle souligne que la CCE doit poursuivre ses efforts pour intensifier la mobilisation des intervenants et la participation du public ainsi que les initiatives de sensibilisation et d'éducation grâce aux activités de la CCE;

RAPPELANT également son Avis au Conseil no 18-01 sur l'avenir de la coopération environnementale en Amérique du Nord;

AYANT TENU une réunion sur les communications stratégiques à Guadalajara, État de Jalisco, au Mexique, les 25 et 26 octobre 2018, dans le contexte de la renégociation de l'ALÉNA, afin de mieux comprendre la position de la CCE sur les plans nord-américain et international aujourd'hui ainsi que d'explorer de nouvelles stratégies de communication et de sensibilisation destinées à appuyer et à améliorer la réalisation du rôle de la Commission en Amérique du Nord et au-delà; cette réunion ayant rassemblé des représentants gouvernementaux, des membres du CCPM et du personnel du Secrétariat, de même que des spécialistes des communications issus du monde des médias, d'organisations internationales et du milieu universitaire. Les participants ont discuté des façons d'enrichir le programme concerté de la CCE ainsi que des stratégies de sensibilisation et de mobilisation du public;

SOUMETTS les recommandations suivantes à l'examen du Conseil :

RECOMMANDATION n° 1 : Le Conseil devrait prendre immédiatement des mesures pour établir un groupe de travail informel composé de représentants des trois organes constitutifs de la CCE (Conseil, Secrétariat et CCPM) et de tout autre spécialiste indiqué; ce groupe de travail aurait pour mandat de relancer la stratégie générale de la CCE en matière de communication et de mobilisation des intervenants :

La question du renforcement de la sensibilisation du public est tout à fait pertinente dans le contexte des processus de renégociation aux fins de la transition de l'ALÉNA à l'ACEUM ainsi que de l'ANACDE à l'ACE, de même que des discussions actuelles au sein de la CCE pour ce qui est mieux se faire connaître et d'accroître son efficacité en Amérique du Nord. Les discussions de la réunion ont permis d'obtenir directement de nouvelles informations utiles sur l'éventail des stratégies de communications et de sensibilisation pouvant être utilisées afin de renforcer les liens entre la CCE et les collectivités d'Amérique du Nord, de mieux faire connaître les mécanismes de la CCE permettant la participation des citoyens, d'améliorer l'accès aux bases de données et aux études scientifiques sur l'environnement ainsi qu'aux autres outils afférents destinés aux divers intervenants, et d'intensifier la présence de la CCE en tant qu'organisation internationale dont l'apport est crucial pour le développement durable du commerce sur tout le continent nord-américain et à l'échelle mondiale.

À la lumière des nouvelles connaissances acquises lors de la réunion sur les communications stratégiques tenu par le CCPM à Guadalajara, le groupe de travail informel devrait orienter ses activités sur les éléments suivants :

- Élaborer sans délai un processus de planification stratégique assorti d'un calendrier de réévaluation des stratégies de la CCE visant la sensibilisation du public, en tenant compte des objectifs suivants, entre autres : (1) informer tous les intervenants concernés des mesures adoptées en vertu de l'ACEUM pour améliorer la coopération régionale en matière d'environnement, et du rôle de la CCE conformément au chapitre de l'ACEUM sur l'environnement et de l'ACE; (2) identifier les publics cibles et intensifier leur mobilisation et leur participation active aux travaux de la CCE; (3) accroître la capacité interne de la CCE; (4) accroître la couverture médiatique de la coopération régionale en matière d'environnement; (5) actualiser les campagnes de communication de la CCE, son identité visuelle, ses pages de médias sociaux et ses autres plateformes numériques.
- Consolider les stratégies de la CCE visant la mise à contribution d'intervenants des secteurs privé et public, plus particulièrement l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'ambassadeurs pour les municipalités, les établissements d'enseignement, les investisseurs soucieux de l'environnement, les entrepreneurs et les jeunes entreprises, de même que les jeunes innovateurs.
- Envisager d'améliorer les stratégies de sensibilisation relative à la CCE à l'échelle mondiale, notamment à son rôle d'observateur officiel lors de forums internationaux pertinents sur la coopération environnementale, par exemple les réunions tenues sous l'égide d'accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés par toutes les Parties et mentionnés dans le chapitre du texte provisoire de l'ACEUM consacré à l'environnement;
- Comme on reconnaît l'adoption imminente de l'ACE, œuvrer pour que le public et les médias comprennent mieux le but et le rôle de la CCE afin d'améliorer les objectifs environnementaux communs aux pays d'Amérique du Nord, en se concentrant particulièrement sur l'image publique de la CCE, son identité visuelle et son profil médiatique.

RECOMMANDATION n° 2 : Dans l'élaboration du plan stratégique, le groupe de travail devrait s'assurer que cette dernière tient compte des aspects suivants :

- améliorer l'efficacité des communications de la CCE et de ses messages destinés au public et à divers groupes cibles;
- accroître la portée et l'efficacité de la participation du public aux travaux de la CCE et la solidification de la collaboration entre le Conseil, le CCPM, le Secrétariat et le Groupe de spécialistes des CET;
- investir dans des partenariats, des projets et des initiatives qui permettront d'accroître la résilience des collectivités et des écosystèmes de l'Amérique du Nord;
- évaluer la disponibilité et l'efficacité d'une vaste gamme d'outils, notamment des approches tant traditionnelles que numériques en matière de communications, lorsqu'on prend des mesures pour sensibiliser les divers publics cibles (communautés autochtones, collectivités éloignées, jeunes, etc.).
- investir dans l'élaboration d'outils et la diffusion des connaissances qui aideront les administrations municipales et les collectivités locales et autochtones à mieux gérer le réchauffement du climat, les risques de catastrophes et l'augmentation du niveau de la mer observés en Amérique du Nord;
- accroître la durée des projets et initiatives de la CCE et leur diffusion à grande échelle;
- assurer le suivi de la performance à long terme de la CCE et de ses projets opérationnels;

- établir des liens plus serrés entre les projets et initiatives futurs de la CCE ainsi que les cadres internationaux visant la coopération en matière de protection de l'environnement, la résilience face aux changements climatiques et le développement durable, que toutes les Parties ont appuyés, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

RECOMMANDATION n° 3 : Veiller à ce que le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) participe au processus de planification des communications stratégiques

En collaboration avec le Groupe de spécialistes des CET et compte tenu du paragraphe 24.15(3) et de l'article 24.2 du texte provisoire de l'ACEUM, étudier la possibilité de lancer une campagne de communication publique sur le processus de codification du droit coutumier et traditionnel autochtone en ce qui a trait au développement durable, à la conservation et à la protection de l'environnement en Amérique du Nord;

Il y avait un solide consensus, lors de la réunion du CCPM, au sujet de l'importance d'agir rapidement relativement aux points susmentionnés, et le CCPM est prêt à collaborer avec le Conseil et le Secrétariat en ce sens. De plus, il est convaincu que les recommandations à court et à long terme formulées dans le présent avis aideront le Conseil à atteindre les objectifs environnementaux communs et approuve à l'unanimité cet Avis au Conseil.

Le CCPM

**Approuvé par les membres du CCPM
le 29 novembre 2018**